

Communications

Dicastère infrastructures & environnement

Christelle Giraud-Nydegger, Municipale

Conseil communal du 12 octobre 2023

INFRASTRUCTURES - TRAVAUX : RUE DE LA GARE / RUE CYCLABLE



RUE CYCLABLE

Une rue prioritaire à l'intérieur d'une zone 30 pour faciliter la circulation des cyclistes



VÉHICULES

Les principes sont les mêmes que pour la zone 30, à l'exception de la priorité de droite qui est abrogée : aux intersections, la rue cyclable est prioritaire vis-à-vis des axes qui la croisent.



PIÉTONS

Tout comme dans une zone 30 classique, les piétons peuvent traverser la route où ils le désirent mais ne doivent pas entraver la circulation.

Le long de la rue, les piétons circulent sur un trottoir généreux et sans interruption, leur donnant la priorité à travers les carrefours traversés (voir « trottoir traversant » dans le pense-bête).

POINTS D'ATTENTION

- Une « rue cyclable » est une rue appartenant à une zone 30 mais sur laquelle les véhicules sont prioritaires vis-à-vis des rues adjacentes. En d'autres termes, pour les véhicules circulant sur la rue cyclable, la priorité de droite ne s'applique plus aux intersections.
- La rue de la Gare à Gland est une des premières rue cyclable du canton de Vaud.
- La rue cyclable est reconnaissable aux pictogrammes « vélo » peints en jaune au milieu de la chaussée et marqués à chaque intersection.



INFRASTRUCTURES : GIRATOIRE RUE DE L'ETRAZ



ENVIRONNEMENT – 100 ans des sources

